

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

| 1.1 Renseignements généraux | |
|---|--|
| Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ? | Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ? |
| Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ? | Modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MONISTROL sur LOIRE (HAUTE-LOIRE) |

| 1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi : | |
|--|--|
| Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ? | |
| De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ? | |

2. Coordonnées

| 2.1 Identification de la personne publique responsable | |
|---|--|
| Qui est la personne publique responsable ? | Commune de MONISTROL sur LOIRE (HAUTE-LOIRE) |
| Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ? | Mairie – 7 av. de la Libération – BP 20019 – 43120 MONISTROL sur LOIRE Tél. 04.71.66.49.52 – dgs@monistrol.fr |
| NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet. | |

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?

| | |
|-----|---|
| Oui | SCOT du Pays de la Jeune Loire approuvé le 02.02.2017 Siège : PETR de la Jeune Loire – 1 Place de l'Abbaye – 43140 LA SEAUVE sur SEMENE |
|-----|---|

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?

| | |
|-----|--|
| Oui | Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de MONISTROL sur LOIRE, approuvé le 15.12.2004. Le PLU n'a pas fait l'objet, alors, d'une étude environnementale. Il a subi, par la suite, des adaptations aux termes de diverses procédures de modifications simplifiées, modifications, et révisions simplifiées. La modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme est projetée en vue de la mise en place d'une OAP sur le secteur compris entre les Places Néron, du Prévescal et Maréchal Noël de Jourda de VAUX Cf : annexe 2 : extrait du zonage du PLU en vigueur sur le secteur du centre-ville |
|-----|--|

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

| | |
|---|---|
| Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ? | 8 718 habitants (en 2017) |
| Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ? | 48,05 Km ² (soit 4 805 Ha) |
| Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ? | 1,4 Ha |
| Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. <i>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</i> | Zones urbaines : 592 Ha environ Zones à urbaniser : 98 Ha environ Zones agricoles : 2522 Ha environ Zones N : 1 590 Ha environ |

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

| |
|--|
| <p>Les orientations générales du PADD du PLU approuvé le 15.12.2004 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . organiser le développement de la commune en tenant compte des espaces naturels, de l'environnement et des paysages : <ul style="list-style-type: none"> . assurer un équilibre entre les espaces affectés à l'urbanisation et la préservation des espaces agricoles, naturels et des paysages, . favoriser la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale de l'habitat, . permettre un développement maîtrisé des espaces d'activités nécessaires à la dynamique économique du territoire intercommunal (la Borie-Chavanon) . structurer la partie agglomérée de la commune (voir plan de détail du PADD), par exemple : <ul style="list-style-type: none"> . en valorisant le centre . en préservant des espaces pour des équipements (le long de l'Av. Charles de Gaulle, notamment) . permettre un développement durable du territoire : préserver l'environnement et les atouts naturels de MONISTROL sur LOIRE : <ul style="list-style-type: none"> . préserver les coulées vertes naturelles et urbaines, . préserver la trame des espaces naturels et agricoles . préserver l'environnement, . valoriser les atouts touristiques en assurant la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine bâti et des éléments de paysage remarquables. <p>Cf. annexe 3 : PADD et ses 2 plans annexés</p> |
|--|

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

Le lycée d'enseignement professionnel privé (LEP) Notre Dame du Château implanté à MONISTROL sur LOIRE, 1 Place Néron sur la parcelle cadastrée BE n° 208 de 11 468 m² envisage de transférer ses locaux sur un terrain situé Av. Charles de Gaulle à MONISTROL sur LOIRE, à proximité du lycée d'enseignement général de l'école privée mixte Notre Dame du Château implanté au lieu-dit « le Prince » ; ce qui permettrait à l'établissement scolaire de regrouper ainsi ses locaux sur un même secteur.

Dans la perspective du transfert des locaux du LEP, la commune de MONISTROL sur LOIRE souhaite maîtriser l'urbanisation future du tènement qui serait ainsi libéré, du fait de la situation que celui-ci occupe en centre-ville. Le conseil municipal a, lors de sa réunion du 8 décembre 2017, adopté le principe de mise en place d'une OAP sur le secteur considéré, compris entre les places Néron, du Prévescal et Maréchal Noël de Jourda de Vaux. Le périmètre projeté de l'OAP figure au PLU en zone UA. Il s'étendrait sur une superficie d'environ 1,4 Ha englobant les parcelles BE n° 48-49-50-51-52-168-208-209-210-211-212-217-218-219-220-221.

La modification simplifiée n° 4 du PLU ainsi projetée vise à formaliser au niveau du PLU, la présence de l'OAP. Elle n'induirait pas de changement de zonage du secteur considéré (UA) ni de réduction d'espace boisé classé.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Non

Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

| | oui | non | Le cas échéant, précisez : |
|--|-----|-----|--|
| Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) : | | X | Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées. |
| Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ? | | X | Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ? |

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

| | oui | no n | Le cas échéant, précisez |
|---|-----|---------|---|
| Les dispositions de la <u>loi Montagne</u> ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270 | X | | |
| Les dispositions de la <u>loi Littoral</u> concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_» | | X | |
| Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (<u>SDAGE</u>) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (<u>SAGE</u>) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/ | X | | La commune de MONISTROL sur LOIRE est couverte par 3 SAGE définissant différents enjeux de préservation de la ressource en eau pour leur territoire : le SAGE Loire-Amont ; le SAGE Lignon du Velay – le SAGE Loire en Rhône-Alpes. |

| 3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par... | | | |
|---|------------|-----------------|---|
| | <i>oui</i> | <i>no n</i> | Le cas échéant, précisez |
| Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional... | X | | La commune de MONISTROL sur LOIRE est membre de la communauté de communes « Marches du Velay - Rochebaron » dont le siège est ZA La Borie 1 – 9 rue de l'Épée – 43120 MONISTROL sur LOIRE |

| 3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ? Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone |
|--|
| La modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme est projetée en vue de la mise en place d'une OAP sur le secteur compris entre les Places Néron, du Prévescal et Maréchal Noël de Jourda de VAUX sur la commune de MONISTROL sur LOIRE Cf. annexe 2 sus-visée |

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

| 4.1 Présentation de votre projet | |
|--|--|
| À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre | <ul style="list-style-type: none"> • Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural La commune de MONISTROL sur LOIRE est un bourg-centre à l'échelle du SCOT du Pays de la Jeune Loire |
| 4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez : | |
| Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp | La population a augmenté : <ul style="list-style-type: none"> - de + 1,8 % par an, de 1999 à 2006 - de + 0,7 % par an, de 2006 à 2011 Elle est en stagnation de 2011 à 2016 |
| Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ? | La modification simplifiée n° 4 du PLU vise à intégrer une OAP sur un secteur du centre-ville. Les orientations de ladite OAP visent principalement à favoriser le renouvellement urbain d'un îlot à vocation d'équipement cohérent avec le tissu du centre-ville en offrant une diversification des fonctions en complément de l'habitat, à favoriser une diversification des typologies de logements (réaliser de l'habitat intermédiaire et/ou petit collectif – favoriser l'intégration de pas de portes commerciaux ou de services |

| 4.1 Présentation de votre projet | |
|---|---|
| | en rez de chaussée des bâtiments donnant sur la Rue Charbonnel et la Place Prévescal). Ces préconisations ouvrent une perspective de création de 106 logements (étant entendu qu'il s'agit à ce stade, d'une perspective dans le cadre de la mise en place d'une OAP et non d'un projet immobilier). |
| Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp | 370 logements vacants sur la commune (plutôt anciens et de petite taille). |
| Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul. | Sans objet. Il s'agit d'une procédure de modification simplifiée du PLU visant à intégrer dans ledit document d'urbanisme, une OAP. |
| Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ? | Le secteur concerné par l'OAP est déjà ouvert à l'urbanisation puisqu'il est classé en zone UA au PLU en vigueur. |
| Quelle sera la surface moyenne par logement ? | Sans objet – On est dans le cadre d'une OAP |
| Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre | |
| <p>La modification simplifiée n° 4 du PLU vise à intégrer dans ledit document d'urbanisme, une OAP sur un secteur du centre-ville, compris entre les Place Néron, du Prévescal, Maréchal Noël de Jourda de Vaux.</p> <p>Celle-ci s'inscrit dans les objectifs du SCOT du Pays de la Jeune Loire, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> . développer l'offre de logements diversifiée . développer l'offre locative, . développer l'offre de logements adaptés au vieillissement, . prévoir des OAP pour tout secteur de plus de 5000 m2 au sein de l'enveloppe bâtie et pour tout secteur en développement en extension urbaine . | |
| 4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez : | |
| SANS OBJET – l'adaptation du PLU concerne une modification simplifiée visant à y intégrer une OAP sur un secteur UA du centre-ville. | |
| Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ? | |
| Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ? | |
| S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? | |

| 4.1 Présentation de votre projet | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> quel est leur taux d'occupation ? | |
| S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? quel est leur taux d'occupation ? | |
| Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ? | |
| Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...) | |
| | |

| 4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers | | | |
|--|--|------------|---|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i> | | Non | Si oui, quels sont les enjeux identifiés ? |
| Des espaces agricoles ? | | X | <i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</i> <i>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</i> |
| Des espaces boisés ? | | X | <i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i> |
| Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ? | | X | <i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i> |
| Complétez si nécessaire | | | |
| | | | |

| 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité | | | |
|---|-----|-----|---|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Une zone <u>Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC)</u> à proximité ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map | | X | Une portion du territoire de la commune de MONISTROL sur LOIRE est concernée par une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique de type 2 (secteur Nant – Chazelles – La Fontasse – Nantet). L'OAP à mettre en place ne concerne pas cette |

| 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité | | | |
|---|-----|-----|---|
| <p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p> | Oui | Non | <p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p> |
| | | | partie du territoire communal. |
| Un parc naturel national ou régional ? | | X | |
| Une réserve naturelle nationale ? | | X | |
| Un espace naturel sensible ? | | X | |
| <p>Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?</p> <p>http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p> | | X | |
| <p>Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?</p> <p>http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p> | | X | |
| <p>Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?</p> | | X | <p>Le secteur concerné par l'OAP ne se situe pas à proximité d'une zone humide – cf. annexes 4 – 5 et 6 ci-jointe. Un inventaire des zones humides sur le bassin de la Loire d'une superficie supérieure à 1 Ha est en cours au niveau du SAGE Loire Amont.</p> |
| <p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p>https://www.eaurmc.fr/</p> <p>https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</p> <p>http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</p> | | X | <p>Cf : annexe 4 : extrait du compte-rendu de l'atelier paysage – environnement – agriculture établi, dans le cadre de la phase diagnostic, par le bureau d'étude LATITUDE en charge notamment des études ayant trait à la révision générale du PLU en cours.</p> <p>Orientations fondamentales du SDAGE Loire Bretagne visant à protéger la ressource (bon état écologique et chimique des masses d'eau superficielles et profondes) pour, en ce qui concerne la commune, le ruisseau du Foletier et le ruisseau de Tranchard.</p> <p>Le secteur concerné par l'OAP ne se situe pas à proximité de ces deux ruisseaux.</p> |
| Complétez si nécessaire | | | |
| | | | |

| 4.4 Continuités écologiques | | | |
|---|-----|--|---|
| <p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p> | Oui | | <p>Le rapport de présentation du SCOT Jeune Loire comporte un état initial de l'environnement au niveau de son rapport de présentation (cf. annexe 7 ci-jointe).</p> <p>Il en ressort un secteur à enjeux n° 1 : BAS en BASSET - MONISTROL sur LOIRE pour lequel il y a lieu d'affirmer et de recréer les coupures vertes</p> |
| | | | |

4.4 Continuités écologiques

| | | | |
|---|---|--|---|
| | | | <p>qui se dessinent entre les 2 bourgs et les villages.</p> <p>L'OAP projetée ne se situe pas entre BAS en BASSET et MONISTROL sur LOIRE.</p> |
| <p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?</p> <p>http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p> | <p><i>Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles</i></p> <p>Cf. annexes sus-visées.</p> | | |

4.5 Paysage, patrimoine bâti

| <p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p> | Oui | Non | <p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p> |
|--|-----|-----|---|
| <p>Site classé ou projet de site classé ?</p> <p>http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p> | | X | |
| <p>Site inscrit ou projet de site inscrit ?</p> <p>http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p> | | X | |
| <p>Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?</p> | | X | |
| <p>Éléments majeurs du patrimoine ?</p> <p>http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</p> | X | | <p>Le secteur concerné par le projet de modification simplifiée n° 4 du PLU se situe à l'intérieur du périmètre de protection du château et de l'église, au titre des monuments historiques.</p> |
| <p>Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?</p> | | X | |
| <p>Complétez si nécessaire</p> | | | |

4.6 Ressource en eau

| <p>Captages</p> | | | |
|---|-----|-----|--|
| <p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> | Oui | Non | <p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p> |
| <p>Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?</p> | | X | |

| 4.6 Ressource en eau | | | |
|---|-----|-----|--|
| Autres captages prioritaires ? | | X | |
| Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales | | | |
| Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ? | X | | |
| Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/ | X | | |
| Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire? | X | | Une étude est en cours pour établir le diagnostic et le schéma directeur des eaux pluviales sur le territoire communal. |
| Complétez si nécessaire | | | |
| | | | |
| 4.7 Sols et sous-sol | | | |
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php | | X | |
| Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte= | | X | |
| Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ? | | X | |
| Complétez si nécessaire | | | |
| | | | |

| 4.8 Risques et nuisances | | | |
|---|-----|-----|---|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Risques ou aléas naturels ? | | X | <i>Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité...</i> |
| Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ? | | X | |
| Nuisances ? | | X | <i>Exemple :sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i> |
| Plan d'exposition au bruit, plan de gêne | | X | |

| 4.8 Risques et nuisances | | |
|--|--|--|
| sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ? | | |
| Complétez si nécessaire | | |
| | | |

| 4.9 Air, énergie, climat | | | |
|---|-----|-----|--|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire | X | | Gare de BAS en BASSET – MONISTROL/L sur la commune de BAS en BASSET Lignes régulières de cars pour transport de voyageurs. L'OAP projetée ne concerne pas directement ces dessertes de transport collectifs. |
| Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ? | | X | |
| Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ? | | X | |
| Projet éolien ou de parc photovoltaïque ? | | X | |
| Complétez si nécessaire | | | |
| | | | |

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

| | | |
|---|--|-------------------------------------|
| Coordonnées de la personne à contacter | Annexe 1 ci-jointe | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi | Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI | |
| | Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur | |
| | Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration | |
| Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU | Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint | |
| Pour tous | Délibération prescrivant la procédure | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Pour les procédures d'évolution | Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS | <input checked="" type="checkbox"/> |

| | | |
|-----------|---|---|
| | Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...) | |
| Pour tous | Cartographie du PADD Autres (OAP, ...) | x |

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 7 janvier 2020
Lieu : MONISTROL sur LOIRE



M. LYONNET JEAN-PAUL
Maire
de la commune de MONISTROL sur LOIRE

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier
Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple

Madame Catherine COSTECHAREYRE
Directrice Générale des Services
Mairie
7 av. de la Libération
43120 MONISTROL sur LOIRE

Tél. 04.71.66.49.52
Mail : dgs@monistrol.fr

Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel

Tél. 04.71.66.49.52
Mail : dgs@monistrol.fr